

nous propose aujourd'hui, car tout programme destiné à améliorer le sort des personnes âgées sera sans répercussion bénéfique s'il ne se traduit pas par un revenu adéquat et une sécurité financière assurée.

Notre population vieillit, ce qui veut dire qu'à cause de la dénatalité et des soins de santé plus accessibles, les personnes âgées occuperont une part de plus en plus importante de la société canadienne. Il faut donc nous préparer aujourd'hui à faire face à cette situation. Il ne faudra pas attendre d'y être arrivé pour réagir. Les gens du troisième âge pourront un jour s'organiser et demander la juste part des richesses qui leur appartient. Les futures générations de personnes âgées auront connu le bien-être matériel et l'éducation. Ces gens n'accepteront pas aussi facilement d'être refoulés aux portes de la pauvreté.

La solution logique aux problèmes qui se poseront dans l'avenir est indéniablement le revenu annuel garanti. En janvier 1977, je faisais part des doléances que j'ai énumérées dans mon discours au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, lequel se retrouve aujourd'hui sur les banquettes de l'opposition à titre de député d'Outremont (M. Lalonde). Le ministre m'affirmait dans sa lettre du 9 février 1977 qu'il était impossible d'apporter une solution globale aux problèmes des personnes âgées, et que les problèmes des désavantagés et des personnes âgées seraient résolus en grande partie par un régime de revenu annuel garanti, programme qui pourrait être mis de l'avant avec les provinces, comme les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie furent jadis mis de l'avant.

J'ose donc espérer, monsieur le président, que le gouvernement se penchera très sérieusement sur cette question primordiale d'un revenu annuel garanti, afin que chaque Canadien ait son droit vital à la vie.

● (2100)

[Traduction]

Notre pays se trouve dans une situation suffisamment précaire; le parlement devrait donc faire attention à ses députés. C'est important, surtout si l'on veut resserrer les liens nationaux qui sont plutôt lâches. Après tout, la quintessence de l'unité c'est que les Canadiens aient le sentiment de participer à la gestion de leur pays par l'intermédiaire de leurs élus dont ils respectent et appliquent les points de vue.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[Français]

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, comme toute la population du Canada doit être heureuse ce soir d'avoir élu, le 22 mai dernier, un gouvernement minoritaire, et particulièrement celle de la circonscription d'Abitibi qui, elle, le sait, comme depuis toujours, qu'un gouvernement minoritaire présente des lois désirées par la société. Que l'on se souvienne, en 1972, alors que le gouvernement qui forme aujourd'hui l'opposition officielle était alors minoritaire, combien il a présenté de lois comme celles d'aujourd'hui!

J'entendais tantôt le député de Gatineau (M. Cousineau) rouspéter contre le projet de loi que le gouvernement actuel présente à la Chambre. Je me souviens, lors du 30^e parlement,

Sécurité de la vieillesse

avoir fait partie du Comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, alors que le député d'Outremont (M. Lalonde) était titulaire du ministère, et avoir demandé nombre de fois à ce ministre d'apporter une amélioration à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Comme cela coûtait cher, à ce moment-là, monsieur le président! Pourtant aujourd'hui le coût de la vie de ces personnes-là a augmenté, mais parce que nous avons un gouvernement minoritaire, justement il veut par des mesures comme celles que nous avons aujourd'hui présenter des lois dont la population va être heureuse.

Monsieur le président, je tiens donc à féliciter ce nouveau gouvernement de cette heureuse initiative. En effet, ce projet de loi permettra, s'il est adopté, et je n'ai aucune crainte à l'idée qu'il le sera, aux personnes de 60 à 65 ans qui sont bénéficiaires présentement de l'allocation au conjoint, de bénéficier de ce que le Crédit social a préconisé depuis tant et tant d'années, soit d'avoir droit à leur pension au moment où elles ont été affectées par la mort de leur conjoint. Aujourd'hui, et tant et aussi longtemps que cette loi-là ne sera pas adoptée, ces gens se voient refuser toute prestation ou tout revenu possible pour leur survie. Alors en mon nom personnel et au nom des gens que je représente dans la circonscription d'Abitibi, je félicite encore ce gouvernement d'avoir eu l'initiative de nous présenter un tel projet de loi.

Ce bill, monsieur le président, représente une grande amélioration à la loi actuelle qui ne permet qu'un versement pour une période de six mois après le décès du pensionné. Comme le disait mon collègue de Rimouski tantôt, nous avons souvent fait la demande au gouvernement précédent d'apporter une amélioration à cette loi pour les personnes qui pourtant ont donné tant d'années de leur vie, à leur sueur de leur front, pour faire de notre pays un lieu où il fait bon vivre. Mais malheureusement, comme le dit le proverbe, c'est toujours les bons qui paient pour les méchants. Alors c'étaient les personnes âgées qui payaient pour les méchants. Ce qu'elles avaient à faire, c'était d'aller quémander auprès du bien-être social une petite pension qui pouvait au moins payer leur loyer, elles ne pouvaient même plus se payer de quoi se nourrir.

Monsieur le président, on sait que les personnes âgées sont parmi les plus défavorisées de la population. Que l'on se souvienne aussi, si l'on veut, de Réal Caouette, alors qu'il demandait une refonte complète de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Bien sûr, il y a eu des améliorations avec l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément, ainsi que l'allocation au conjoint. Ces mesures visaient essentiellement à protéger les personnes âgées contre l'inflation dont nous parlions tantôt, mais amélioraient de très peu leur situation financière.

Je considère, monsieur le président, ce projet de loi comme une excellente amorce, et je désire que la personne ayant atteint l'âge de 60 ans pourra un jour retirer la pleine pension du conjoint. C'est peut-être un amendement que nous avons proposé au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, un amendement qui recommanderait de verser une pension à l'âge de 60 ans à toute personne désirant se retirer du marché du travail afin de céder sa place aux personnes plus jeunes qui, aujourd'hui, reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social.